

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de janvier, à quinze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD.  
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

**Participant à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint,  
Lieutenant-colonel Philippe CNOCCUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 07 janvier 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°004/BUR-01/21**

**OBJET : Adhésion au RESAH – Réseaux des acheteurs hospitaliers**

Le Resah est un groupement d'intérêt public (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif. Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le Resah a ouvert, à la demande de la DGOS, l'accès à ses marchés au territoire national en 2016.

Il est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur. Il collabore avec plus de 700 établissements du secteur sanitaire, médico-social et social, publics et privés non lucratifs en France et plus de 600 fournisseurs. A ce jour, plusieurs SDIS adhèrent déjà au Resah : 01, 21, 25, 44, 52, 55, 57, 59, 60, 72, 74, 76, 77, 95.

Entre autre, le RESAH porte une centrale d'achat composée de 10 filières d'achat et couvrant de nombreux besoins. Après une étude comparative des catalogues proposés par l'UGAP d'une part et par le Resah d'autre part, il s'avère que le SDIS aurait intérêt à adhérer au Resah pour certains achats, notamment pour le matériel informatique :

- comme l'UGAP, les marchés sont déjà négociés, ce qui entraîne une grande simplification des procédures ;
- choix de marchés et de lots (matériel médical, périphériques informatiques, sécurité informatique, téléphonie, etc.) plus large ; modularité de l'offre, permettant de choisir précisément les configurations répondant à nos besoins ;
- tarifs plus avantageux (même après prise en compte des frais d'adhésion, l'économie pour le l'achat des matériel informatiques en 2021 serait de 2.000 €).

L'adhésion au réseau s'élève à 300 € par an, auxquels il faut ajouter une cotisation de 1.000 € pour pouvoir commander dans chaque filière d'achat (marché subséquent).

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider l'adhésion à la centrale d'achat du GIP Resah au titre de l'année civile 2021, pour un montant de 300 euros, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés ;
- de valider la reconduction de cette adhésion pour les années futures, sauf à ce que celle-ci ne perde de l'intérêt (auquel cas, la décision de non-renouvellement devra être communiquée au Resah) ;
- de valider le versement de la cotisation ouvrant droit à commande pour les marchés subséquents où le SDIS verrait un intérêt à commander, dans le cadre des inscriptions budgétaires validées par le conseil d'administration ;
- d'autoriser le président à signer le bulletin d'adhésion (en annexe) et les autres documents nécessaires à cette adhésion.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**BULLETIN D'ADHESION**  
**A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH**

**Informations relatives à l'établissement**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Nom de l'établissement :   |  |
| Adresse de l'établissement |  |
| N° SIRET                   |  |
| N° FINESS                  |  |

**Informations relatives à l'interlocuteur unique du Resah**

|                     |  |
|---------------------|--|
| Civilité/Nom/Prénom |  |
| Fonction            |  |
| E-mail              |  |
| Téléphone           |  |

Je soussigné, \_\_\_\_\_, souhaite adhérer à la centrale d'achat du  
GIP Resah au titre de l'année civile 2021, pour un montant de 300 euros, afin de pouvoir bénéficier,  
le cas échéant, de ses marchés. Un titre de recettes est envoyé dès la signature de la présente  
convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-  
renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de  
réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion  
sera automatiquement renouvelée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

**JOINDRE LE BON DE COMMANDE RELATIF A L'ENGAGEMENT FINANCIER ISSU DE CE BULLETIN D'ADHÉSION OU INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA FACTURATION SUR CHORUS**

**Informations relatives à la facturation de la présente convention sur CHORUS (pour les établissements soumis à la comptabilité publique et à la facturation électronique) :**

Numéro d'Engagement juridique (EJ) :

Code service :

Le Bulletin est à retourner complété par courriel à l'adresse de votre région :

Auvergne Rhône-Alpes :

[centrale-achat-aura@resah.fr](mailto:centrale-achat-aura@resah.fr)

Bourgogne-Franche-

Comté : [centrale-achat-bfc@resah.fr](mailto:centrale-achat-bfc@resah.fr)

Bretagne : [centrale-achat-bretagne@resah.fr](mailto:centrale-achat-bretagne@resah.fr)

Centre-Val de Loire :

[centrale-achat-cvl@resah.fr](mailto:centrale-achat-cvl@resah.fr)

Corse : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)

Grand Est : [centrale-achat-grandest@resah.fr](mailto:centrale-achat-grandest@resah.fr)

Hauts-de-France : [centrale-achat-hdf@resah.fr](mailto:centrale-achat-hdf@resah.fr)

Ile de France : [centrale-achat-idf@resah.fr](mailto:centrale-achat-idf@resah.fr)

Nouvelle Aquitaine : [centrale-achat-na@resah.fr](mailto:centrale-achat-na@resah.fr)

Normandie : [centrale-achat-normandie@resah.fr](mailto:centrale-achat-normandie@resah.fr)

Occitanie : [centrale-achat-occitanie@resah.fr](mailto:centrale-achat-occitanie@resah.fr)

Outremer : [centrale-achat-outremer@resah.fr](mailto:centrale-achat-outremer@resah.fr)

Pays de la Loire : [centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr](mailto:centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr)

Provence Alpes Côte d'Azur : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)